



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°378 DU 10 AU 16 JUILLET 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 7 victimes de VBG et 4 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée et 1 élève arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des militaires et des policiers sont pointés

du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	3
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	6
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasseries et Limonaderies du Burundi</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Six personnes tuées et six autres blessées en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juillet 2023 indique qu'en date du 07 juillet 2023, dans la forêt naturelle de la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, 6 personnes dont 5 vêtues des uniformes militaires de la RDC et un militaire burundais ont été tuées lors d'une fusillade entre des militaires burundais du 112^{ème} bataillon du camp Cibitoke en patrouille et des gens non identifiés parlant le Kinyarwanda. Six autres personnes dont deux militaires burundais ont été blessées et ont été transportées à bord d'un véhicule militaire vers une structure sanitaire de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, des crépitements d'armes ont été entendus par des habitants de Gafumbegeti vers 15 heures du 07 juillet 2023. Selon les mêmes sources, les cinq tuées portant des uniformes de la RDC ont été enterrées dans la même forêt tandis que le militaire

burundais a été conduit dans une des morgues de Bujumbura Mairie.

Un détenu mort en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juillet 2023 indique qu'en date du 02 juillet 2023, au cachot de la zone Gatete, commune et province Rumonge, Salvator a été retrouvé mort. Il avait été arrêté accusé de vol des régimes de bananes dans un champ. Selon les mêmes sources, il venait d'y passer deux jours. Il est tombé malade en diarrhant et il a crié au secours pour qu'il aille à une structure sanitaire mais Nkongoro, OPJ en charge du cachot ne l'a pas secouru. Selon les mêmes sources, cet OPJ a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge depuis le 3 juillet 2023.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Une femme tuée et une autre personne blessée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 15 juillet 2023, vers 21 heures, à la 14^{ème} avenue, quartier Mirango, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Rosine Miyango, a été fusillée à l'aide d'un pistolet par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, cette femme qui venait de l'Eglise des Amis a été tuée quand elle déposait des personnes qu'elle transportait dans son véhicule. Selon les mêmes sources, le cadavre et une de ces personnes blessées ont été conduits à l'Hôpital militaire de Kamenge.

Un corps sans vie d'un militaire burundais retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 10 juillet 2023, vers 10 heures, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un militaire burundais du 41^{ème} bataillon du Camp Mutukura a été retrouvé dans la forêt naturelle de la Kibira par des militaires. Selon des sources sur place, ces militaires avaient perdu les traces de leur compagnon d'arme quand ils étaient en patrouille. Selon les mêmes sources, ce cadavre présentait des blessures au niveau des jambes et a été transporté à Bujumbura à bord d'un véhicule militaire à Bujumbura.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date 15 juillet 2023, vers minuit, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la nommée Niyonsaba, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26, a été battue par son mari, Thadée Nduwimana, âgé de 32 ans, membre du même parti, quand il était ivre. Selon des sources sur place, il a injurié sa femme en la traitant d'incapable, l'a giflée et a pris une machette pour lui couper la tête. Selon les mêmes sources, cette femme a

pris fuite et cet homme qui la poursuivait a coupé des bananes se trouvant devant sa maison. Niyonsaba est allée porter plainte auprès d'un chef de dix ménages mais ce dernier lui a répondu que c'est une affaire de la police.

Une personne blessée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juillet 2023 indique que dans la nuit du 6 juillet 2023, vers 21 heures, sur la sous colline Gikombe, colline Kavumu, commune et province

Kayanza, Phocas Habonimana, âgé de 39 ans, coiffeur, a été blessé au niveau de son pénis par sa femme, Cassilde Nizigiyimana, âgée de 32 ans, cultivatrice. Selon des sources sur place, pendant la journée, Cassilde avait participé à une réunion de l'association d'épargne et de crédit afin de partager l'argent épargné avec d'autres femmes. Phocas a demandé à sa femme de lui rendre l'argent reçu mais cette dernière en a refusé et des disputes ont commencé. Elle a brutalisé le pénis jusqu'à ce que le sang saigne et son mari a perdu connaissance. Selon les mêmes sources, cette femme a crié au secours en alertant que son mari voulait la tuer. La femme qui souffrait de l'hypertension a été évacuée vers le centre de santé Murima tandis que son mari, Phocas Habonimana a été arrêté le lendemain à son salon de coiffure à Gikombe sur l'ordre de Hassan, Commissaire communal de police à Kayanza et a été conduit à l'hôpital de Kayanza où il a été gardé par deux policiers.

Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 11 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Bupfunda, commune Rutegama, province Muramvya, Eulalie Bayubahe, âgée de 29 ans, a été battue à l'aide d'une barre de fer au niveau du bras gauche par son mari, Nicodème Niyonsaba âgé de 34 ans. Cette femme a eu une fracture sur son bras. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée de n'avoir pas mis au monde après 3 ans de mariage. Selon les mêmes sources, cette femme a été battue quand elle venait ouvrir la porte à son mari rentré ivre. Le lendemain, le mari a pris fuite après avoir été informé que la police le cherchait.

Deux garçons violés en commune Butihinda, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 09 juillet 2023, vers 20 heures, au centre de négoce Gahararo, colline Gitega, zone Buvumbi, commune Butihinda, province Muyinga, S.S., âgé de 10 ans et S.I., âgé de 13 ans ont été violés par Joseph Murekembanze, âgé de 42 ans, résidant sur la colline Buvumbi de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Kamaramagambo tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de la police. Signalons que Joseph venait d'être libéré après avoir passé 13 ans à la prison de Muyinga condamné pour viol d'un garçon.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 9 juillet 2023, vers 18 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, P.I., mineure, a été violée par un nommé Masabo, âgé de 60 ans, sentinelle d'une maison en construction proche du domicile de cette victime. Selon des sources sur place, il lui avait dit qu'il voulait lui offrir un beignet et il l'a conduite dans ce chantier pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié et des voisins qui sont arrivés sur les lieux ont trouvé des éjaculations sur son pantalon et sur l'enfant. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge, le même jour vers 21 heures tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Un homme blessé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 9 juillet 2023, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, Rémy Manirakiza, âgé de 63 ans, a été poignardé à l'aide d'un couteau, au niveau de la côte gauche par sa femme, Jeanine Inamuco, âgée de 35 ans. Selon des sources sur place, la victime se disputait avec ses enfants quand il a été poignardé. Selon les mêmes sources, Rémy Manirakiza a été évacué vers l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux tandis que cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge.

Un bébé violé en commune et province Rumonge

En date du 15 juillet 2023, vers 11 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, B. I., âgée de 10 mois, a été violée par Zarina Kabura, âgée de 15 ans. Selon des sources sur place, Zarina a pris l'enfant de son voisin, l'a emmenée dans une maison inachevée où elle a introduit son doigt dans la partie génitale de l'enfant qui a pleuré. Selon les mêmes sources, des voisins ont conduit l'enfant à l'hôpital de Rumonge tandis que cette fille a été conduite au cachot du commissariat de police de Rumonge.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une femme portée disparue en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie¹

En date du 27 mars 2023, vers 11 heures, à la 7^{ème} avenue, au quartier Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Amadi Riziki, mère de 3 enfants est portée disparue. Selon des sources sur place, elle sortait de la maison pour aller à une boutique de

cette avenue mais elle n'est plus revenue. Sa famille a indiqué qu'elle était en conflit avec Siraja Rajabu qui avait brûlé samaison en province Muyinga. Après, le Tribunal de Grande Instance de Muyinga avait exigé à Siraja Rajabu la reconstruction de cette maison.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un agent du SNR arrêté en commune Giharo, province Rutana

En date du 14 juillet 2023, à l'Ecole Technique de Giharo, commune Giharo, province Rutana, Alexis Niyongabo, agent du SNR, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par la police sur l'ordre du Gouverneur de la province Rutana, Olivier Nibitanga alors qu'il venait de prendre des photos de l'immeuble en étage de cette école en construction. Selon des sources sur place, ce gouverneur a ordonné également la saisie des téléphones portables et Alexis Niyongabo a été transféré au cachot du chef-lieu de cette province. Le gouverneur de Rutana a accusé Alexis de vouloir envoyer aux hautes autorités ces photos de cet immeuble en construction depuis bientôt 10 ans alors que des contributions ont toujours été collectées auprès des habitants. Alexis Niyongabo a été libéré le même jour grâce à l'intervention des autorités hiérarchiques du SNR à Bujumbura.

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 10 juillet 2023, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Saïdi Mugisha et le nommé Kundabayoy, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans ont été arrêtés par Daniel, Commissaire communal de police accompagné par Landry Munezero, représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont saisi 10 bidons de 20 litres remplis d'essence appartenant à Saïdi Mugisha. Ce dernier a été exigé de leur donner une somme de 500.000 Fbu pour classer sans suite cette affaire. Selon les mêmes sources, Kundabayoy leur a écrit un message leur disant de lui partager sur cette somme sinon il leur a pris des photos quand ils recevaient cet argent. Ces derniers lui ont demandé de venir prendre une part et à son arrivée le commissaire l'a menotté et l'a conduit au cachot de la police à Buhiga. Par après, ils sont retournés chez Mugisha où ils ont pris ces bidons d'essence et les ont amenés à la police. Mugisha leur a demandé

de lui remettre l'argent et ils ont refusé. Ils l'ont arrêté et tous ont été transférés au cachot du commissariat provincial en date du 11 juillet 2023.

Une élève arrêtée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 12 juillet 2023, au TGI Kirundo, Christella Ndayishimiye, élève en 3^{ème} année section Langue au Lycée communal Mugendo, commune Ntega, province Kirundo a été arrêtée sur une ordonnance de mise en détention préventive après avoir été accusée de dévoiler le secret professionnel. Elle venait d'être auditionnée successivement trois jours au parquet de la République de Kirundo où elle était détenue le 3 juillet 2023. Selon cette ordonnance, l'Officier du Ministère Public, Sylvère Hashakimana a exposé qu'une instruction de révélation du secret professionnel était ouverte à charge de cette élève, qui comparaisait et qu'il existe contre elle des charges suffisantes de culpabilité malgré que Christella Ndayishimiye a nié ces faits. Ce jour même, elle a été transférée à la prison de Ngozi à bord d'un véhicule du parquet de la République de Kirundo mais dès son arrivée à Gaseke, commune Kiremba, sur la route Kirundo-Ngozi, à 20 kilomètres du centre Ngozi, Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République a intimé l'ordre de la libérer suite au plaidoyer du Ministre de l'Education Nationale, François Havyarimana. En date du 16 juillet 2023, une autre ordonnance de mise en liberté provisoire a été émise par le TGI Kirundo en faveur de Christella Ndayishimiye en l'accusant toutefois de disparition de preuves. En date du 23 juin 2023, des élèves du Lycée Communal Mugendo avaient écrit une lettre au Directeur dudit Lycée avec copie pour information aux chefs hiérarchiques en disant que Christella recevait des examens anticipativement.

¹Ce cas avait été rapporté au bulletin n°363 parmi les personnes enlevées et/ou portées disparues mais par après Amadi Riziki a été retrouvé.

Le DCE a par après, mené des enquêtes dont les résultats ont abouti à l'arrestation de Gérard Bigirimana Préfet des Etudes, de Bonaventure Misago titulaire du cours FPH et de Christella sur mandat du Procureur de la République de Kirundo. Après un interrogatoire mené auprès de ces derniers, en date du 26 juin 2023, Oscar a également été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Ntega. En date du 3 juillet 2023, le chef provincial du SNR, Michel Ndikuriyo a conduit Gérard Bigirimana, Bonaventure Misago, Christella et Oscar à son bureau avant de les transférer au cachot du commissariat provincial de Kirundo. Oscar Ne-

meyimana avait été remplacé à son poste par Fleury Hitimana pour assurer l'intérim sur l'initiative du DCE. Par après, Oscar avait été muté à l'ECOFO Rushubije comme professeur. Rappelons que cette affaire remonte en date du 11 janvier 2023 suite aux plaintes de cette élève auprès du DCE et de l'OPJ Ntega contre son directeur Oscar Nemeiyimana qui la harcelait sexuellement. Cette élève avait même présenté des preuves comme des messages et des appels téléphoniques ainsi que des témoignages du jour où elle a failli être violée au bureau dudit directeur.

III. DE LA GOUVERNANCE

Saisie de neuf casiers de bière primus en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 04 juillet 2023, au centre Fota, commune Ndava, province Mwaro, Aloys Ndenzako, Administrateur de la commune Ndava a saisi 9 casiers de bière primus 72 centilitres chez Médiatrice Kaneza, vendeuse des boissons BRARUDI. Ces boissons ont été transportées à

bord du véhicule de la commune Ndava en accusant cette fille de ne pas respecter les prix fixés par le Gouvernement. Selon des sources sur place, cette autorité communale a donné ces boissons saisies à Fabrice Hakizimana, Conseiller Technique chargé du Développement qui est aussi vendeur des produits BRARUDI au centre Fota pour les vendre le même jour. En outre, le cabaret de Médiatrice a été fermé pour une période de 3 mois.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Paralysie des activités en Mairie de Bujumbura

En date du 15 juillet 2023, depuis le matin jusqu'à 15 heures, en Mairie de Bujumbura, toutes les activités commerciales au niveau des marchés, des boutiques et des restaurants ont été paralysées suite aux cérémonies d'accueil de la Première Dame, Présidente de la Fondation Bonne Action «UMUGIRANEZA», Angeline Ndayishimiye venue du Siège des Nations Unies à New York. Elle était allée recevoir le Prix des Nations Unies en matière de la Population dans la catégorie individuelle comme l'a annoncé un communiqué publié sur le site de la présidence de la République du Burundi. Selon des sources sur place, tout mouvement de la population était contrôlé par la police, l'administra-

tion à la base et des membres de la milice Imbonerakure. Tous les habitants des zones de la mairie de Bujumbura et de la périphérie ont été contraints d'aller s'aligner depuis Chanic au boulevard Mwezi Gisabo, en passant par le marché dit « Cotebu », le rond-point des Nations Unies, la Gare du nord où Angeline Ndayishimiye saluait la foule. Selon les mêmes sources, l'accueil de la première dame avait été caractérisé par des intimidations des autorités administratives, policières et des Imbonerakure qui contraignaient la population à participer aux cérémonies. Le parti CNDD-FDD avait même sorti une fiche de présence des membres de tous ses organes et ses cadres.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.